

POSTULAT N° 5 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 9 MAI 2011

- n° 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les immeubles appartenant à la Commune

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) résume le postulat ci-après :

"Nous proposons de faire inventorier et évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique des toits de tous les bâtiments appartenant à la Commune.

A la suite d'un postulat identique, déposé par deux députés PCS et PRD, le Conseil d'Etat de notre canton a rendu public au début de 2011 un rapport très prometteur sur le potentiel solaire des bâtiments cantonaux. Vu les enjeux énergétiques et climatiques et la nécessité de préparer notre pays à une sortie progressive nucléaire, il est indispensable que les communes s'engagent désormais aussi dans la réalisation de projets produisant de l'énergie et de la chaleur grâce à des technologies renouvelables. Afin d'optimiser les investissements futurs de notre Commune en la matière, il est indispensable d'inventorier et de quantifier ce potentiel.

Ce postulat est motivé par les faits suivants:

- *Une énergie et un approvisionnement sûrs et durables sont indispensables au développement de la société et de l'économie dans un environnement sain. Compte tenu de la raréfaction, de l'évolution des coûts et des effets négatifs sur l'écologie, le défi de la société face à ce phénomène s'amplifie de façon sensible tant sur le plan global que régional. Les énergies renouvelables offrent des chances concrètes au plan local avec une infinité de solutions et de revenus.*
- *La raréfaction de l'énergie fossile exige des options durables en matière d'énergie. L'énergie solaire offre un énorme potentiel. Le soleil est une source d'énergie quasi inépuisable. Par année, il produit environ 200 fois plus d'énergie que les habitants de la Suisse ont consommé en 2005 comme énergie finale soit au total env. 250 térawattheures.*
- *Le marché de l'énergie se trouve en pleine évolution. L'énergie et l'électricité vont renchérir. Depuis 2009, la nouvelle loi fédérale sur l'énergie exige des gestionnaires de réseau de reprendre l'électricité produite au prix coutant (KEV); cette loi favorise la production d'énergie renouvelable.*
- *L'énergie solaire intéresse des entreprises avec un taux de croissance et un potentiel élevés. Selon l'étude déjà citée de la banque Sarasin, la branche du photovoltaïque a réalisé, en 2007, une augmentation de 44%; jusqu'à la fin de la présente décennie, le taux d'expansion annuelle devrait atteindre 50%. Investir dans l'énergie solaire a pour corollaire un investissement dans un marché en pleine croissance. L'économie fribourgeoise devrait également profiter de cette aubaine. L'énergie solaire offre des possibilités avantageuses pour la création de valeurs ajoutées pour l'industrie et l'artisanat locaux.*
- *Une étude réalisée il y a dix ans concluait que le potentiel fribourgeois en matière de photovoltaïque était en principe plus élevé qu'en général en Suisse; il présentait une véritable source de développement. Principalement sur des toits appropriés, il est possible de produire de l'énergie solaire équivalant à la moitié de l'énergie consommée.*

- *La législation de la Confédération et des cantons rappelle souvent la politique d'exemplarité des collectivités publiques.*
- *La loi fribourgeoise sur l'énergie du 9 juin 2000 rappelle les obligations du Canton et des communes en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, de diversification des sources d'énergie et de la promotion d'énergies renouvelables.*
- *En raison des défis et des chances que présente la production d'une énergie sûre et durable, d'une part, et compte tenu des buts poursuivis par le Canton (loi sur l'énergie, fonction d'exemple, programme de législature) d'autre part, le Canton doit étudier la potentialité de munir les bâtiments publics d'installations photovoltaïques ou thermo-solaires. L'étude sus-indiquée devrait être actualisée pour les bâtiments publics (administration, écoles, Université, ateliers, instituts, hôpitaux, etc.) et complétée par une analyse de leur potentiel thermo-solaire. Cette étude doit également examiner la faisabilité économique et énergétique ainsi que l'opportunité d'utiliser l'énergie solaire pour les bâtiments publics."*